

Conseil Municipal du 08 Novembre 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON		X		M. DURECU
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR		X		MME CURDEL
M. BARRE		X		M. FORTIN
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			19H15 - Q5
M. LAURENT		X		M. GEMEY
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER			X	
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			19H00 - Q4
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS		X		M. DEFRANCE
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. MOGIS

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. ORANGE**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2011 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. CROCHEMORE et JOBBIN) adoptent le procès-verbal de la réunion du 10 octobre dernier.

2) REFORME DE LA FISCALITE – TAXE D'AMENAGEMENT :

Une nouvelle taxe d'aménagement créée par l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 remplacera progressivement à partir de 2012, les quinze taxes et participations d'urbanisme versées par les constructeurs et propriétaires pour participer au financement d'équipements publics, notamment la taxe locale d'équipement (T.L.E).

Les communes et leurs groupements doivent délibérer avant le 30 novembre 2011 pour créer la taxe d'aménagement et voter un taux, pour une application en 2012.

Cette première délibération pourra être affinée ultérieurement : sectorisation de la taxe, exonérations, suppression des participations,...

Modèle de délibération :

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ou de la communauté urbaine ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'instituer sur le secteur communal un taux de taxe d'aménagement de %
- De reporter cette délibération dans les annexes du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S)

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident :

- **D'instituer sur le secteur communal un taux de taxe d'aménagement de 3 %**
- **De reporter cette délibération dans les annexes du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S)**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

3) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET EAU :

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget eau 2011, en section de fonctionnement :

BUDGET EAU 2011	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
615 – Entretien et réparations		- 168.00
6161 – Primes d’assurances		+ 168.00
	0.00	0.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, acceptent ce virement de crédits au budget eau.

4) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget assainissement 2011, en section d’investissement :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2011	RECETTES	DEPENSES
SECTION D’INVESTISSEMENT		
20-203 – Frais d’études (études hydrocarbures)		+ 3 000.00
23-2315 – Immobilisations (dégrilleur)		- 3 000.00
	0.00	0.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, acceptent ce virement de crédits au budget assainissement.

5) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET VILLE :

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget ville 2011, en section d’investissement :

BUDGET VILLE 2011	RECETTES	DEPENSES
SECTION D’INVESTISSEMENT		
131-2188- Matériel Mairie (urnes et panneaux affichage)		+ 5 000.00
224-2315 – Travaux Mairie		- 5 000.00
130-2135 – Travaux bâtiments (menuiseries Vert Galant)		+ 2 000.00
238-2315 – Rénovation locaux ADMR		- 2 000.00
	0.00	0.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ce virement de crédits au budget ville.

6) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET VILLE :

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget ville 2011, en section de fonctionnement :

BUDGET VILLE 2011	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6042 – Achats prestations de services		+ 5 000.00
60611 – Eau		- 5 000.00
60623 – Alimentation		+ 12 000.00
60632 – Fourniture de petit équipement		- 12 000.00
60631 – Fournitures d'entretien		+ 1 500.00
6064 – Fournitures administratives		- 1 500.00
61522 – Entretien de bâtiments		+ 1 800.00
61523 – Entretien de voix et réseaux		+ 600.00
61521 – Entretien de terrains		- 2 400.00
616 – Primes d'assurance		+ 2 200.00
6226 – Honoraires		- 5 700.00
6188 – Autres frais divers		+ 1 500.00
6251 – Voyages et déplacements		+ 500.00
6261 – Frais d'affranchissement		+ 1 500.00
62878 – Remb. frais à d'autres organismes		- 3 560.00
63512 – Taxes foncières		+ 3 560.00
	0.00	0.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ce virement de crédits au budget ville.

7) ASSOCIATION CHARLINE – DEMANDE DE SUBVENTION :

Nous avons reçu une demande de subvention de l'association Charline qui a pour objectifs principaux d'aider les enfants atteints de pathologie cardiaque, d'accompagner la famille de ces enfants et de sensibiliser le public.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY se propose de demander des plaquettes d'information concernant cette association afin d'en promouvoir l'action sur notre Commune.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de ne pas donner suite à la demande de subvention de cette association.

8) POINT D'ETAPE EHPAD / SSIAD :

Intervention de M. DURÉCU

Concernant l'EHPAD, le reclassement des résidents et du personnel est en cours. Au jour du Conseil Municipal, il reste 9 résidents à la maison de retraite.

Concernant le SSIAD, l'extension-transfert du SSIAD de Yerville se précise. Le site de Doudeville comptera 2 personnes en permanence ainsi que 9 aides-soignantes qui prendront leur service le matin et l'après-midi à Doudeville.

Afin d'accueillir le SSIAD à Doudeville, il est envisagé de réserver l'ancien logement de fonction de la R.P.A. La location serait supportée par la Commune de Doudeville, le SSIAD prenant les charges.

Le SSIAD a besoin pour fonctionner de deux bureaux et d'une salle de réunion ; la proximité des bureaux de l'ADMR est un plus dans ce choix d'implantation.

9) PRISE EN CHARGE DU LOYER DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DE LA R.P.A DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DU S.S.I.A.D A DOUDEVILLE :

Dans le cadre de l'accueil du S.S.I.A.D (Services de Soins Infirmiers à Domicile) à Doudeville, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal sur la prise en charge, par la Commune, du loyer de l'ancien logement de fonction de la R.P.A pour accueillir cette nouvelle structure.

Le montant mensuel du loyer est de 609.68 euros.

Les charges (chauffage et eau) seront supportées par le S.S.I.A.D.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec LOGEAL concernant la location de l'ancien logement de fonction de la R.P.A afin d'y accueillir le S.S.I.A.D.

**10) RESTRUCTURATION DES CIMETIERES COMMUNAUX – COMMISSION D’APPEL D’OFFRES
DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011 :**

MEMBRES DE LA CAO				
	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	x			
M. PERCHE	x			
M. ORANGE	x			
M. METAIS	x			
SUPPLEANT :				
MME FICET				
M. BARRE				
AUTRES PERSONNES PRESENTES				
TRESORIER MUNICIPAL		x		
DDCCRF			x	
M. MOGIS	x			
MME MORIN			x	
M. BELLIERE	x			
M. DUFOUR	x			
M. BARRE		x		
M. GEMEY	x			

Le quorum apprécié à l’ouverture de la séance de la Commission d’Appel d’Offres est atteint, la commission peut valablement délibérer.

RAPPORT D’ANALYSE

Candidat N°1 : Finalys environnement : L’offre porte sur les deux cimetières communaux soit 1 850 tombes. L’offre totale atteint un montant de 56 442.83 euros TTC. La partie procédure de reprise est un forfait, pas d’informations sur le nombre de concessions concernées, pas d’informations sur la partie technique de la reprise qui n’a pas été traitée. Les délais de livraison signalés sont de 12 semaines jusqu’à 300 tombes Pas d’informations pour un nombre plus élevés. L’entreprise se situe à Chassey les Scey dans la Haute Saône. Délais d’intervention importants.

L’offre est apparue incomplète et manquant de précisions.

Candidat N°2 : PFG : L’offre porte sur les deux cimetières communaux soit 2 250 tombes. L’offre atteint un montant de 51 607.40 TTC, la partie « procédure de reprise » a été traitée dans son intégralité avec des propositions détaillées par rapport aux emplacements, aux types de concessions et aux types de reprises techniques. Les délais de réalisation sont de 6 à 9 mois.

De par leur cœur de métier, un savoir-faire évident et une réelle compétence, la proposition est apparue sérieuse et adaptée. De plus, l'entreprise se situe à Yvetot : proximité et facilité de dialogue.

Offre complète, claire et compréhensible.

Candidat N°3 : ELABOR : L'offre atteint un montant total de 53 397.93 euros HT, pas de précisions sur le ou les cimetières concernés et le nombre de tombes. Pas d'informations sur la partie technique de la procédure de reprise qui n'a pas été traitée. Logiciel via internet : sécurité des données, accessibilité perturbée, offert la première année et pas d'informations sur le prix de l'abonnement les années suivantes. Date de commencement 15 jours après notification du marché, pas de délai de réalisation.

L'offre manque de précisions et le logiciel au demeurant intéressant et novateur n'est pas en totale adéquation avec les besoins d'une petite commune.

Candidat N°4 : GESLAND développements : L'offre porte sur les deux cimetières communaux soit 2 300 tombes. L'offre atteint un montant de 30 300,66 euros. La procédure de reprise est détaillée pour la partie administrative mais la partie technique n'a pas été traitée. L'offre semble basse et la liste des éléments traités est vague. Beaucoup de points restent à la charge de la commune. Pas de délais précisés. L'entreprise se situe à Brest.

L'offre est apparue incomplète et vague, beaucoup d'informations manquent.

Au vu des différents critères et de la grille d'analyse retenue par les membres de la commission d'appel d'offres, l'entreprise la mieux disant est les Pompes Funèbres Générales, suivi d'Elabor, de Finalys environnement et de Gesland Développements.

La commission d'appel d'offres décide à l'unanimité des votants d'accepter la proposition des Pompes Funèbres Générales.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Avant d'aborder à nouveau cette question, M. DURÉCU rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, les points réglementaires suivants :

- **Le débat technique n'est pas à l'ordre du jour. Il n'a pas lieu d'être évoqué.**
- **Les propos tenus lors de la précédente réunion et qui concernaient l'un des soumissionnaires sont, après vérification, infondés voire diffamatoires et susceptibles d'un recours pénal par la société nommément mise en cause.**
- **Le Conseil doit voter uniquement et exclusivement sur la proposition de la commission d'appel d'offres, qui a mis en première position, la société des Pompes Funèbres Générales.**

Les membres du Conseil Municipal par 1 voix contre (M. GEMEY), 9 abstentions (membres de l'opposition) et 12 voix pour (membres de la majorité) décident de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres et par conséquent, autorisent le Maire à signer le marché avec les Pompes Funèbres Générales.

11) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

M. MOGIS a transmis aux membres du Conseil Municipal, le programme du Téléthon 2011.

19/11 : Sainte Barbe
22/11 : Repas Téléthon
22/11 : Commission Scolaire
14/12 : Distribution des Colis de Noël
15/12 : Conseil Municipal
16/12 : Soirée des employés communaux

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE « EAU-ASSAINISSEMENT » DU PARKING DU MONT CRIQUET :

Un exemplaire de la convention a été distribué en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'espace « eau-assainissement » du parking du Mont Criquet, pour l'accueil des camping-cars, avec la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin ».

13) QUESTIONS DIVERSES :

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.
La mairie recherche des agents recenseurs disponibles du 02 janvier au 20 février 2012 pour assurer cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 15 décembre 2011, à 18h30.